



COMMUNE  
D'ENGINS



## DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION 2022 POUR UN PROJET OU UNE ANIMATION EXCEPTIONNELLE

**NOM DE VOTRE ASSOCIATION :**

.....

---

**Les demandes de subventions sont à adresser avant le 23 janvier 2022 date limite, à :**

**Pour un dossier subventionné par l'interco :**

Communauté de communes du massif du Vercors  
à l'attention de Monsieur le Président  
19 Chemin de la Croix Margot  
38250 VILLARD DE LANS

**Pour un dossier subventionné par les communes**

A votre mairie de référence



COMMUNE  
D'ENGINS



## FICHE 1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

### ■ IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom :

Sigle :

Numéro de SIRET :

Objet :

### Adresse du siège social

Adresse :

Code postal :                      Commune :

Courriel :

Site internet :

### Adresse de correspondance si différente du siège social :

Adresse :

Code postal :                      Commune :

### Représentant légal (Président ou personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :



COMMUNE  
D'ENGINS



**Personne en charge du présent dossier de demande de subvention (si différent du représentant légal)**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

**Quels sont les unions, fédérations ou réseaux auxquels est affiliée votre association ? :**

**Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?**

Oui  Non

**■ RESSOURCES HUMAINES DE L'ASSOCIATION**

**Quels sont les moyens humains de l'association :**

Nombre de bénévoles :

*(Personnes contribuant régulièrement à l'activité de l'association sans être rémunérées)*

Nombre total de salariés :

Nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) :

**■ PROJET EDUCATIF OU SOCIAL DE L'ASSOCIATION**

Précisez dans les grandes lignes :

- Les valeurs, l'éthique que l'association souhaite soutenir ou développer
- Les objectifs sous tendant l'action de l'association



COMMUNE  
D'ENGINS





COMMUNE  
D'ENGINS



## FICHE 2. PERIMETRE D'ACTION

### Votre association est-elle :

- Nationale     Régionale     Départementale     Locale

### Au niveau local, quel est le périmètre d'action de l'association :

- Les 6 communes de la CCMV et d'autres territoires (précisez) :  
 Les 6 communes de la CCMV  
 Plusieurs communes de la CCMV (précisez) :  
 Une seule commune de la CCMV (précisez) :

### Quel est le nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée ?

Nombre adhérents	Total adultes	Total enfants -18ans dont	
		< 12 ans	12 à 18 ans
Autrans Méaudre en Vercors			
Corrençon			
Engins			
Lans			
St Nizier			
Villard			
Autres communes (préciser)			
<b>TOTAL</b>			



COMMUNE  
D'ENGINES



## FICHE 3. DESCRIPTION DE L'ACTION OU DU PROJET

**INTITULE DE L'ACTION OU DU PROJET :**

**PRESENTATION DE L'ACTION OU DU PROJET**

**Personne responsable de l'action ou du projet :**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

**Il s'agit :**

d'une nouvelle action

du renouvellement d'une action

**Description et objectifs de l'action ou du projet ainsi que les raisons et motivations ayant conduit à sa réalisation :**



COMMUNE  
D'ENGINS



### **Informations complémentaires :**

Quels sont les moyens mis en œuvre pour réaliser l'action ou le projet ?

Quels sont les bénéficiaires de l'action ou du projet (nombre, enfants, adultes, caractéristiques sociales ?

Quelle est la zone géographique concernée (commune(s), intercommunalité(s), département(s), ...) ?

Date de début de l'action ou du projet :

Durée de l'action ou du projet :

Informations complémentaires éventuelles :



COMMUNE  
D'ENGINS



#### FICHE 4. BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION / PROJET

La date de début de l'action :     /     /     date de fin :     /     /     Cette  
présentation budgétaire respecte la nomenclature du plan associatif comptable.  
Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le  
transmettre sans remplir cette fiche







COMMUNE  
D'ENGINES



## DOCUMENTS A TRANSMETTRE

**Pour que votre dossier de demande de subvention soit complet, il doit contenir :**

- Le présent dossier complété
- Le dernier rapport d'activité approuvé de l'association
- Les derniers comptes approuvés de l'association
- Le RIB de votre association ou de votre structure.

**Les demandes de subventions sont à adresser avant le 23 janvier 2022, date limite comme suit :**

**Pour un dossier subventionné par l'interco :**

Communauté de communes du massif du Vercors  
à l'attention de Monsieur le Président  
19 Chemin de la Croix Margot  
38250 VILLARD DE LANS

**Pour un dossier subventionné par les communes**

A votre mairie de référence

**Pour toute question complémentaire concernant une demande de subvention auprès de la CCMV merci de contacter :**

Marie QUENCEZ  
06 07 28 85 89  
marie.quencez@vercors.org

**Pour toute question complémentaire concernant une demande de subvention auprès de votre commune merci de contacter** votre mairie de référence.

---

**Traitement des données personnelles :**

Dans le cadre de la demande de subvention pour votre association, la Communauté de communes du massif du Vercors, responsable de traitement, collecte des données personnelles qui sont traitées par le Service enfance jeunesse de la collectivité. La base juridique de ce traitement est le contrat. Vos données personnelles collectées sont conservées dans la limite fixée par les durées légales de conservation.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr). Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter le service enfance jeunesse de la collectivité : [accueilenfancejeunesse@vercors.org](mailto:accueilenfancejeunesse@vercors.org) ou son délégué à la protection des données (DPD) : [lcoche@cdg38.fr](mailto:lcoche@cdg38.fr)